

DEC161888DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC090050DR15 du 19 novembre 2009 portant nomination de Mme Christine Mahodaux aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu le projet de bulletin pour la souscription de 1349 actions ordinaires de la société SATT Aquitaine émises au prix de souscription unitaire de 1 000 euros ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le bulletin pour la souscription de 1349 actions ordinaires de la société SATT Aquitaine émises au prix de souscription unitaire de 1 000 euros.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Mme Christine Mahodaux, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le bulletin de souscription susvisé.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90